Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le 07/05/2026
ID : 042-214202079-20260428-DL20260097-DE

SAINT-CHAMOND

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION N°DL20260097 **DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU MARDI 28 AVRIL 2026

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 20/04/2026 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 35 présents, 4 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Benoit FABRE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Abla CIPRIANI ; M. Jerome JULVE ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Victor PEREIRA ; Mme Florence BERSOT-DERMETROSSIAN ; M. Philippe QUOY ; Mme Catherine MOIROUD ; M. Erick SCHAEFFER ; M. Luc CHEVALLIER ; Mme Sylvie REBAUD ; Mme Florence VANELLE ; Mme Patricia VIALON ; M. Mathieu VIALLATTE ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Djamila SAIDANI ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Gaëlle DESORME ; Mme Daryne BELKORCHIA ; M. Jean-Marc LAVAL ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Marlène MAURY ; M. Stéphane PARRIN (jusqu'à 00h10) ; Mme Isabelle SURPLY ; Mme Estelle LARCA ; M. Samuel BOUGHZALA ; M. Jean MINNAERT ; Mme Nathalie CHAMPALLE ; M. Julien GIRAUDO

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. Yves ALAMERCERY a donné procuration à M. Gilles GRECO

Mme Ayse CALYAKA a donné procuration à Mme Catherine CHAPARD

M. Jean-Paul RIVAT a donné procuration à M. Jean-Luc DEGRAIX

M. Stéphane PARRIN a donné procuration à Mme Estelle LARCA (à partir de 00h10)

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

SIEL-TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE (SIEL-TE 42) - PETITS TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC - 4ÈME TRIMESTRE 2026

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le 07/05/2026
ID : 042-214202079-20260428-DL20260097-DE

M. Gilles GRECO expose ce qui suit :

La commune de Saint-Chamond compte un peu plus de 8 100 points lumineux sur son territoire.

Afin de l'accompagner dans sa stratégie de réduction de ses consommations énergétiques et d'élaborer un schéma directeur d'éclairage public, la commune de Saint-Chamond adhère à la compétence optionnelle « éclairage public » proposée par l'Établissement Public de Coopération Intercommunale SIEL-Territoire d'Énergie Loire (SIEL-TE42) par délibération du conseil municipal N° DL20210065 en date du 17 mai 2021.

Cette compétence inclut la maintenance des installations d'éclairage public, la réalisation des travaux neufs sous maîtrise d'ouvrage du syndicat et la gestion de l'énergie.

Afin d'assurer le bon fonctionnement du parc, le remplacement sécuritaire de matériels vétustes et l'achat de ces derniers, il est nécessaire de délibérer pour la réalisation de petits travaux d'éclairage public, sur la période du quatrième trimestre 2026, suivant la proposition du SIEL-TE42 en annexe.

Le montant de cette opération a été estimé à 15 300 € HT. Conformément aux conditions d'adhésion à la compétence, la participation actuelle de la commune sera de 98 % du montant total des travaux réalisés. Cette participation sera versée sous la forme d'un fonds de concours sur la ligne d'investissement à l'article 2041 pour un montant estimé de 14 994 € HT. Le montant définitif sera établi à la fin de l'opération suivant le montant des travaux réellement exécutés.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

DÉCIDE :

- **d'approuver** la proposition du SIEL-TE Loire concernant la réalisation de petits travaux d'éclairage public, assurant le remplacement sécuritaire des matériels vétustes, sur la période du quatrième trimestre 2026,

- **d'approuver** l'estimation de cette opération pour un montant de 15 300 € HT avec un reste à charge pour la commune estimé à un montant de 14 994 € HT,

- **d'imputer** la dépense correspondante au budget de la commune conformément aux conditions d'adhésion à la compétence.

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le 07/05/2026
ID : 042-214202079-20260428-DL20260097-DE

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 29/04/2026

MAIRIE DE SAINT-CHAMOND (Loire)

Le maire,

Axel DUGUA

Le secrétaire de séance,

Catherine CHAPARD

Date de mise en ligne